

DISCOURS
PRONONCÉ PAR
M. RODIER

Exclu

BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE NANTES - LETTRES	
INV.	59 454
COTE	59 454
LOC.	mg
N° D.	536 950

B.U. NANTES LETTRES



D

008 564749 1

GUYANE FRANÇAISE

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. RODIER

SOUS-SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

A L'OUVERTURE

DE LA SESSION ORDINAIRE

DU CONSEIL GÉNÉRAL

LE 4^{er} DÉCEMBRE 1908.



CAYENNE

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

1908

BU Lettres
NANTES

59454
Exclu

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

GUYANE FRANÇAISE.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. RODIER,

GOUVERNEUR DE LA GUYANE FRANÇAISE,

A L'OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

DU CONSEIL GÉNÉRAL

1^{er} décembre 1908.

Messieurs les Conseillers généraux,

Mon premier mot sera pour adresser un salut de bienvenue aux nouveaux élus de cette Assemblée, dont le succès a eu pour conséquence importante de déplacer la majorité du Conseil général. « Les partis se défont au pouvoir et se refont dans l'opposition. » Je souhaite à la nouvelle majorité de démentir, le plus longtemps possible, cette parole de Silvela ; je lui souhaite la durée qui lui permettra de faire aboutir les réformes qui figurent à son programme et que réclame l'intérêt de la Guyane.

* *

Il y a treize mois, presque jour pour jour, j'avais l'honneur, Messieurs, de prendre contact, pour la première fois, avec le Conseil général. Envisageant le présent et l'avenir de ce pays, je faisais certaines réserves, qui tranchaient avec l'optimisme de quelques-uns de mes prédécesseurs. Et cependant, je pouvais alors, sur la foi de renseignements officiels, croire à une situation financière favorable de la colonie et bâtir des châteaux en Guyane. Malheureusement, quelques mois plus tard, le budget de l'exercice 1907 se soldait par un déficit de 263,100 francs !

* *

Après une série d'années prospères, où les budgets se clôturaient par des excédents de recettes, qui venaient enrichir la Caisse de réserve, ce résultat était déconcertant. Est-ce que la période des vaches maigres allait succéder à l'ère des vaches grasses ? Je ne pense pas, Messieurs, que cette heure soit venue, mais le mécompte financier de 1907 doit être un avertissement salutaire pour l'Administration locale et pour le Conseil général.

Depuis plusieurs années, il faut bien le reconnaître, les budgets manquaient de sincérité : des articles étaient insuffisamment dotés ; d'autre part, en cours d'exercice, des dépenses étaient engagées sans crédits, le personnel administratif était augmenté, des libéralités étaient faites. Pour équilibrer le budget, en fin d'exercice, l'on comptait sur des plus-values qui, effectivement, se sont réalisées pendant ces dernières années. Mais les choses ont été poussées si loin, qu'en 1907, un déficit considérable s'est produit, malgré que les prévisions de recettes aient été dépassées de 196,000 francs, et sans qu'aucun travail important ait été exécuté.

On appréciera mieux les conditions d'imprécision dans lesquelles était établi le budget quand j'aurai rappelé que, l'année dernière, année normale, qui n'a été marquée par aucun événement imprévu, il a fallu ouvrir, en cours d'exercice, pour 936,000 francs de crédits supplémentaires.

J'ai pensé, Messieurs, que la première chose à faire, c'était de mettre de l'ordre dans les finances, de réaliser des économies et de vous présenter une situation sincère. Telles sont les préoccupations supérieures qui ont présidé à l'établissement du projet de budget pour l'année 1909, que mon administration soumet aujourd'hui à votre examen.

Les prévisions de recettes, — légèrement inférieures aux prévisions correspondantes de 1907 et de 1908, — représentent la moyenne des réalisations pendant la dernière période triennale. Ces prévisions pourraient, au premier abord, paraître en augmentation sur celles de 1908 ; ce n'est qu'une apparence, résultant de ce qu'une décision ministérielle récente a prescrit d'incorporer, au budget ordinaire, le budget de la Colonisation, qui, jusqu'ici, avait constitué un compte à part. En réalité, il y a diminution.

Aux dépenses, on n'a rien masqué de la situation : en ce qui concerne le personnel, les effectifs budgétaires sont conformes aux effectifs des contrôles ; en ce qui concerne le matériel, les articles, autrefois insuffisamment dotés, ont été pourvus de crédits suffisants, calculés sur la moyenne des dépenses acquittées pendant les trois dernières années.

Après ce retour à la vérité financière il ne reste plus, pour le plan de campagne, sur un budget de dépenses de 3,407,000 francs, qu'une somme de 193,000 francs, parfaitement insuffisante pour assurer l'exécution des travaux d'entretien courant et de grosses réparations en 1909, si l'on considère l'état, plutôt délabré, où se trouvent nos bâtiments administratifs, les réservoirs d'alimentation d'eau

potable du chef-lieu, nos routes et leurs ouvrages d'art. D'après le service technique, 400,000 francs, au bas mot, seraient nécessaires, rien que pour entretenir et réparer. Et encore, s'il est possible d'affecter une somme de 193,000 francs à des travaux, c'est grâce à une première série d'économies, récemment effectuées sur le personnel et à l'incorporation du budget de la Colonisation au budget ordinaire.

Dans ces conditions, apparaît l'impossibilité absolue de gager, sur les ressources ordinaires du budget, un emprunt quel qu'il soit. Une période de recueillement et d'économie s'impose avant qu'il soit possible de demander, au budget local, l'effort d'un emprunt de travaux.

Le fait est que les dépenses de personnel, successivement accrues d'année en année, ont fini par dépasser toute mesure, rendant impossible une entreprise quelconque sur les produits du budget.

Ayant fait dresser le tableau des prévisions de dépenses inscrites aux budgets locaux de 1899 à 1908 inclusivement, ainsi que des sommes affectées à des travaux neufs pendant cette même période décennale, j'ai constaté que la part faite aux travaux neufs allait en diminuant à mesure que les recettes du budget augmentaient. Cette part, qui était de 300,000 francs en 1899, pour un budget de 3,027,000 francs, tombe à 13,000 francs en 1908, pour un budget de 3,247,000 francs. Par contre, pendant ce temps, le nombre des fonctionnaires n'avait cessé d'augmenter.

Il est possible que des critiques de même ordre puissent être adressées à d'autres colonies ; mais, nulle part, semble-t-il, les abus n'ont été poussés aussi loin qu'en Guyane, où le fait apparaît d'autant plus grave que l'outillage économique reste entièrement à créer. Tout passe, ici, en dépenses de personnel.

La diminution des dépenses d'administration se présente donc comme l'unique remède au mal ; or, il est évident qu'une telle mesure ne pourra s'appliquer que progressivement, par voie d'extinctions, pour ne pas porter atteinte à des situations acquises ; il y faudra, par conséquent, du temps et de la persévérance.

Cependant, j'avais été, au début de mon gouvernement, partisan d'un emprunt immédiat de cinq millions et demi de francs pour l'exécution, à bref délai, de certains grands travaux d'intérêt général, dont le programme avait été dressé avant mon arrivée. Nouveau venu dans ce pays, je m'étais laissé influencer par la bonne réputation des finances locales. Sur la foi de renseignements fournis par la colonie, le Département, dans les instructions qu'il me donnait, ne me disait-il pas : « La situation financière de la Guyane se maintient dans des conditions favorables. » Malheureusement, depuis cette époque, nous avons connu le déficit.

Je me rends bien compte, Messieurs, que vous préféreriez entendre un autre langage. Mais rien ne vaut la vérité, et c'est par elle que votre pays se relèvera. On avait fait naître et entretenu, dans l'esprit public, l'espoir que d'assez grands travaux pourraient être prochainement entrepris pour améliorer la situation économique de la colonie. Pour donner plus de facilités aux chercheurs d'or et aider au développement de la seule industrie du pays, on avait même envisagé la possibilité de la construction d'une voie ferrée, qui aurait relié Cayenne au massif central de la Guyane. Des études coûteuses ont été faites dans ce sens. Elles ont abouti à l'établissement d'un devis de 32 millions de francs, pour une longueur de rail de 160 kilomètres seulement. Et cette évaluation serait encore

trop faible ; d'après le comité des travaux publics du Ministère des colonies, il serait prudent de prévoir 35 millions.

Chemins de fer en Guyane, châteaux en Espagne, Messieurs, aussi longtemps qu'il n'y aura place, dans notre budget, que pour des dépenses de personnel !

Le tracé étudié était, d'ailleurs, irrationnel. Il importe de le dire en passant, pour le jour, — et ce jour viendra, — où un projet de voie ferrée pourra être utilement examiné. L'obligation de prendre Cayenne comme tête de ligne condamnerait le railway à traverser de grands espaces non aurifères, avant d'atteindre les régions exploitables, tandis qu'il est possible d'imaginer, dans les vallées de la Mana et du Maroni, des lignes ferrées susceptibles d'accéder presque immédiatement aux placers, et dont l'exécution se présenterait, par conséquent, dans de meilleures conditions économiques.

* * *

Quelques explications au sujet des projets de travaux dont l'exécution se trouve différée ou même abandonnée, à raison de la situation budgétaire, sont ici nécessaires. Ces explications sont dues à la colonie.

Je rappellerai, Messieurs, que ces projets étaient les suivants :

- 1° Adduction d'eau potable à Cayenne, en supplément de la distribution actuelle, qui est insuffisante, ci..... Un million de francs ;
- 2° Route coloniale n° 1, de Cayenne à Sinnamary, ci..... Deux millions ;
- 3° Aménagement de la rade, ci..... Deux millions et demi.

Le premier de ces travaux a conservé toute son utilité et toute son urgence ; il devra être exécuté dès que les circonstances le permettront.

La Route coloniale n° 1 avait été entreprise sans attendre la solution de la question de l'emprunt, au moyen d'avances prélevées sur la Caisse de réserve. Commencée sans études préalables suffisantes, dans un terrain difficile et malsain, ne répondant à aucun besoin, car son tracé traverse une région peu peuplée pour desservir des points de la côte entre lesquels les communications sont suffisamment établies par la voie maritime, il était à prévoir qu'elle ne serait pas poussée jusqu'au bout et qu'on se ressaisirait avant l'achèvement des travaux. Et, en effet, le Département, mieux renseigné, vient de prescrire la liquidation de cette entreprise dans les conditions les moins onéreuses possibles. Ce travail, qui aura absorbé 800,000 francs de votre Caisse de réserve, ne laissera, après lui, aucune trace utile. Mais, ce qui restera, c'est le souvenir de nombreuses existences humaines inutilement sacrifiées. Comme une voie antique, cette route est bordée de tombeaux.

En ce qui concerne le port de Cayenne, il importe de se pénétrer de cette idée que, en tous cas, les travaux à faire doivent être modestes. D'une part, en effet, la situation économique actuelle de la Guyane ne réclame pas un outillage puissant, si l'on considère que l'exportation des produits du pays ne dépasse pas quelques centaines de tonnes par an et que l'importation, par le port de Cayenne, est comprise entre 20,000 et 25,000 tonnes. D'autre part, toute cette portion de la côte de l'Amérique du Sud, comprise entre l'Amazone et l'Orénoque, par suite des apports alluvionnaires de ces deux grands fleuves et de sa configuration générale, ne se prête pas à la création d'importants établissements maritimes. C'est, sans doute, pour cette dernière raison, que nos voisins de la Guyane hollandaise et de la Guyane anglaise ont placé leurs ports sur des

fleuves. C'est aussi cette solution qu'il faudrait envisager le jour où la Guyane française prendrait un développement économique en rapport avec l'étendue de son territoire et la richesse supposée de ses terres. Le port de Saint-Laurent, sur le Maroni, qui est déjà en voie de développement, serait alors tout indiqué.

Tenant compte probablement de ces divers éléments de la question, on avait fixé la dépense, pour l'aménagement de la rade de Cayenne, à la somme de deux millions cinq cent mille francs, — crédit modeste évidemment pour des travaux à la mer, — mais suffisant, néanmoins, pour permettre la construction d'un wharf, avec magasins et appareils, répondant à tous les besoins de l'heure présente.

L'envasement continu du port de Cayenne rend désirable une prompte solution de cette question du wharf; d'un autre côté, il est trop certain qu'aucun effort financier important ne saurait être demandé, de quelque temps du moins, au budget local. Or, la Compagnie générale transatlantique, par l'organe de son agent général de la Martinique, vient de se mettre en instance auprès du Gouvernement de la colonie pour obtenir la concession de la construction d'un wharf, qui donnerait satisfaction au commerce guyanais. Tous les frais d'établissement incomberaient à la Compagnie; en retour, celle-ci serait autorisée à percevoir certains droits. La proposition n'est pas nouvelle, mais les précédentes offres ne se présentaient pas avec les mêmes garanties que cette dernière.

Pour ma part, je verrais, avec plaisir, une entente, sur ce projet d'entreprise, s'établir entre la colonie et la Compagnie générale transatlantique. Les pourparlers sont engagés; lorsque le dossier sera en état, la question sera portée devant le Conseil.

Dans ces quelques considérations, au sujet du port, j'ai été amené à faire état de la situation économique présente de la colonie. Je sais, Messieurs, que cette situation vous préoccupe, que sa précarité vous inquiète. Nous allons l'examiner ensemble.

Dans tous les pays la situation économique est fonction de quatre éléments : l'agriculture, l'élevage, le commerce, l'industrie. Or, ici, deux de ces éléments font presque complètement défaut : l'agriculture et l'élevage. Quant à l'industrie, elle est réduite à la seule exploitation des terrains aurifères, et le commerce n'a d'autre champ d'activité que de fournir, aux chercheurs d'or, des denrées alimentaires et des objets de première nécessité ; ce commerce suit les fluctuations de l'industrie aurifère et disparaîtrait avec elle. C'est là, aujourd'hui, toute la vie économique de la Guyane.

En 1907, il a été exporté pour 10,953,000 francs d'or natif, pour 422,000 francs de roches phosphatées et pour quelques centaines de mille francs seulement de produits forestiers, d'élevage, de récolte ou de culture. Quant aux importations, pendant la même période, elles ont atteint la somme de 14 millions de francs, dont 9 millions de denrées d'alimentation et de vêtements.

10.953
422
300
11.575
J. = 14.

L'industrie aurifère fait vivre le pays, de même qu'elle alimente le budget local.

Quel est donc l'état précis de cette industrie ?

A cette question l'examen des statistiques annuelles de la Douane permet de répondre que la production de l'or est allée presque constamment en croissant depuis l'origine, si l'on élimine les années des grandes découvertes à l'Awa, au Carsewène et à l'Inini, années exceptionnelles au cours desquelles un stock considérable du précieux

métal a été jeté sur le marché, (1) Devant ce résultat, comment s'expliquer le ralentissement des relations commerciales dont se plaint le négoce local, quand la production normale semble plus élevée que jamais ? C'est que, Messieurs, la fièvre de l'or a fait progressivement abandonner les autres sources de revenus, notamment l'agriculture, et que, d'autre part, l'accroissement de la production est peut-être plus apparent que réel. Il faut considérer, en effet, que le personnel douanier a été notablement augmenté au cours de ces dernières années, que la fraude a été rendue plus difficile par la création de postes éloignés et que le relèvement de la production présentée en douane doit tenir, en partie du moins, à une organisation fiscale à mailles plus serrées.

Quant aux bénéfices de l'exploitation, et ceci présente un certain intérêt social, ils sont, aujourd'hui, autrement répartis qu'autrefois, par suite d'une extrême division de l'industrie; une plus grande partie va aux humbles, constatation qui ne peut manquer de réjouir ceux qui, dans ce pays, poursuivent une œuvre républicaine.

L'industrie aurifère s'est transformée, se démocratisant davantage, si je puis m'exprimer ainsi; et, à ce résultat, je me félicite d'avoir contribué un peu en rendant effective la suppression du laissez-passer et en faisant cesser les saisies de productions d'or entre les mains de pauvres ouvriers mineurs, le plus souvent illettrés, et dont le tort était d'ignorer une réglementation minière compliquée et parfois inapplicable. Ces saisies, pratiquées dans un intérêt purement fiscal, allaient à l'encontre du but poursuivi; la crainte des formalités, dans un milieu ignorant, avec cette sanction terrible de la confiscation, poussait à la dissimulation du produit, à l'exportation clandestine, et le budget en souffrait, qu'on voulait au contraire défendre.

(1) Voir Tableau des productions d'or depuis 1866. (Voir annexe.)

Monsieur le Chef du service des Douanes pourrait vous dire les droits à la sortie qui nous ont, ainsi, échappé.

D'ailleurs, — et je suis heureux de trouver, ici, l'occasion de dire toute ma pensée sur cette question si controversée en Guyane, — à mon avis, la présence, sur les vastes terres inoccupées du Domaine, d'ouvriers libres, véritables prolétaires de la mine, — d'aucuns les appellent des maraudeurs, — offre de précieux avantages et ne saurait, en aucun cas, compromettre l'essor des compagnies concessionnaires sérieuses. Un placérien avisé m'en donnait récemment les raisons. Les travailleurs libres, avec leur outillage rudimentaire, ne font que du grappillage; leur industrie peut coexister à côté des grandes exploitations mécaniques. Dans la plupart des concessions, certaines parties, qui ne se prêtent pas à un traitement industriel, parce que ce traitement ne serait pas rémunérateur, peuvent être abandonnées à qui veut bien tenter de les exploiter par des moyens primitifs. Grâce aux travailleurs libres, il est possible au directeur de placer de se procurer, sur les lieux mêmes, sans avances d'argent, une main-d'œuvre qu'il faudrait souvent plusieurs mois pour faire venir des centres habités, en consentant des avances considérables; et l'expérience a montré que ces avances étaient, la plupart du temps, perdues en tout ou en partie, sans aucun recours pratique de l'employeur contre les employés. Il se forme même de véritables associations entre le placérien et les travailleurs libres et nous avons alors ce que, dans le langage du pays, l'on appelle le travail en *bricole* ou *bricolage*. L'économie de ce régime vous est connue, je n'insisterai donc pas. Enfin les travailleurs libres sont les clients obligés des magasins d'approvisionnements, installés sur les placers, et vous savez, Messieurs, que plusieurs sociétés aurifères importantes de la Guyane ne se soutiennent que par le commerce de leurs magasins. A ces raisons, j'ajouterai la suivante, que, dans ce pays vierge, les travailleurs

libres sont des chercheurs de trésors, des inventeurs et maint propriétaire ne connaît la valeur de sa concession, souvent prise au hasard, qu'après le passage de ces mineurs d'avant-garde, qui sont, aujourd'hui, les artisans les plus certains de la fortune de la colonie.

Plus tard, quand la colonie sera peuplée et pourvue de voies de communication, quand on en aura dressé la carte, la question pourra être envisagée autrement ; mais, jusqu'à ce jour, j'estime qu'un régime de liberté et de tolérance convient seul à la situation.

Il ne vous échappera pas, Messieurs, quel que soit l'avenir réservé à l'industrie aurifère en Guyane, que l'âge de l'or n'aura qu'un temps et qu'un pays se montrerait imprévoyant, qui négligerait systématiquement toutes les sources de revenus autres que la recherche du précieux métal. Ce pays ne serait pas une colonie, pas plus que le Klondyke n'est une colonie. Pour ma part, je le déclare bien sincèrement, je regrette, pour la Guyane, le temps où l'on y cultivait le sol. Comment pourrait-il en être autrement quand je vois les Guyanes voisines, qu'on nous oppose si souvent, fonder leur prospérité sur l'agriculture ! En 1906, la Guyane anglaise a exporté 114,000 tonnes de sucre. En Guyane hollandaise, chaque semaine, un grand paquebot, aménagé pour ce service spécial, quitte Paramaribo, chargé de fruits à destination des États-Unis. Je regrette d'autant plus l'état de délaissement où se trouve l'agriculture locale que celle-ci avait donné, dans le passé, des résultats encourageants, nonobstant une population minime.

Je rappellerai qu'à la fin du XVIII^e siècle et au commencement du XIX^e, l'agriculture avait atteint un réel

degré de prospérité ; en 1848, la colonie possédait de nombreuses et importantes exploitations agricoles, dont les produits donnaient lieu à un commerce d'exportation de plusieurs millions de francs par an. Treize mille indigènes cultivaient la terre.

Sur les bords de l'Approuague et à l'embouchure du Mahury s'étendaient de vastes plantations de cannes, alimentant des sucreries. Sur les plateaux et sur les flancs des collines de l'Oyac prospéraient des plantations de cannellier, de girofler et de muscadier, dont les restes subsistent encore de nos jours. L'île de Cayenne et les quartiers de Tonnégrande et de Montsinéry s'adonnaient plus spécialement à la culture du cacao et du café, tandis que Mana prospérait par la culture du riz.

Sur le littoral de Macouria et de Kourou s'échelonnaient un certain nombre de grandes exploitations, dont quelques-unes de plus de cent hectares, ayant toutes pour spécialité la culture du coton en vue de l'exportation. Les terres, arrachées à la mer au prix d'importants travaux d'assèchement, soigneusement canalisées et drainées, sont aujourd'hui redevenues, en partie, la proie des palétuviers ; il ne reste plus aucune trace de leur splendeur. Enfin, dans les immenses savanes s'étendant de Malmanoury à Iraoubo, paissaient de beaux troupeaux, dont les produits, à un moment donné, excédant les besoins de la consommation locale, purent être exportés dans les colonies voisines.

Aujourd'hui, nous sommes tributaires, pour le bétail, des pays voisins. et c'est un éleveur du Vénézuëla qui fournit à l'Administration pénitentiaire la viande de boucherie nécessaire à l'alimentation des 6,500 hommes de la transportation et de la relégation.

En 1836, par exemple, le nombre des exploitations sucrières s'élevait à 51, comportant une superficie totale

de 1,571 hectares cultivée en cannes à sucre, par une moyenne de 4,952 travailleurs. La colonie exporta, dans le courant de cette même année, 2,515 tonnes de sucre, et environ 80,000 litres de rhum.

De 1832 à 1836, la production moyenne annuelle du cacao a été de 41,000 kilogrammes pour une superficie culturale de 40 hectares seulement. Mais cette culture s'était considérablement développée par la suite, puisqu'en 1879 elle s'étendait sur 241 hectares, et, en 1885, sur 265 hectares.

Le caféier couvrait, en 1835, 440 hectares de terre et, en 1870, 535 hectares. Le roucouyer occupait, en 1879, 896 hectares de terre, produisant 269,000 kilog. de pâte de roucou. L'exportation de cette denrée, qui a fait la fortune d'un certain nombre de planteurs, avait atteint précédemment le chiffre de 313,000 kilog. en 1836 et de 456,000 kilog. en 1856.

De 1832 à 1836, la production moyenne du coton a été de 220,000 kilog. La production des épices avait également pris une certaine importance. Le poivre et le girofle surtout étaient l'objet d'un commerce florissant : en 1836, il était exporté 25,000 kilogr. de poivre et 100,000 kilog. de girofle.

En 1853 la colonie a pu exporter, en France, 893 tonnes de bois d'ébénisterie ; en 1863 : 1,225 mètres cubes de bois de construction et 498 tonnes de bois d'ébénisterie.

Que reste-t-il de ce passé ? Quelques centaines d'hectares encore en culture, avec un minimum de soins, dans un pays grand comme le quart de la France et, sous la brousse envahissante, des fondations en maçonnerie, vestiges d'anciennes usines.

En visitant le bourg de Mana, il y a quelques semaines de cela, j'apprenais que le rhum de la Mana, qui passe,

avec raison, pour un crû de tout premier ordre, allait disparaître à son tour ; les champs de canne à sucre sont en friche, faute de bras pour les cultiver.

C'est que, Messieurs, l'amour de la terre s'en est allé, remplacé par le goût de l'aventure depuis ce grand malheur qu'a été, pour la Guyane, la découverte de l'or et par le goût du fonctionnarisme. La politique, devenue un métier pour certains, a fait le reste.

Les facilités données à la culture ne sont ni appréciées ni utilisées. Je citerai un fait récent : au mois de décembre 1907, à la suite d'un vœu pressant émis par la Chambre d'Agriculture de Cayenne, un arrêté put être pris pour mettre à la disposition des cultivateurs, moyennant une redevance minime, la main-d'œuvre, les animaux et l'outillage nécessaire au labourage de leurs terres, grâce au concours de l'Administration pénitentiaire, qui fournissait les charrues, les buffles et les bouviers.

Sept mois s'étaient écoulés depuis cet arrêté de décembre 1907, qui avait reçu cependant toute la publicité nécessaire, qu'il ne s'était encore produit que cinq demandes de cession de main - d'œuvre, d'animaux de labour ou d'instruments aratoires, pour un emploi total de 31 journées. Devant cette indifférence de la population agricole, l'arrêté a dû être rapporté ; il immobilisait, onéreusement et sans objet, un matériel et un personnel dont l'Administration pénitentiaire avait ailleurs l'utilisation.

*
*
*

C'est tout un état d'esprit à modifier, un courant à remonter. L'habitant de la Guyane s'est malheureusement éloigné de la terre ; tous les efforts doivent être tentés pour l'y ramener, lui faire comprendre la noblesse du tra-

vail agricole et lui en donner le goût, par la propagande, par des encouragements, par des actes. Les encouragements pourront être demandés au budget local lorsque, dans celui-ci, des disponibilités auront été créées, et c'est là une raison de plus pour réduire les dépenses de fonctionarisme. Quant aux actes, l'un des premiers devrait être l'abolition de cette taxe de 50 francs perçue sur le travailleur étranger à son arrivée en Guyane, taxe que le Conseil municipal de Cayenne, mal inspiré, proposait récemment de porter à 100 francs. Qu'un pays surpeuplé élève des barrières, cela se comprend; mais, ce qui paraît inexplicable, c'est de voir un pays, qui manque de main-d'œuvre au point que les cultures les plus rémunératrices sont abandonnées faute de bras, s'appliquer à éloigner les travailleurs. Oh! Je sais bien la raison que l'on donne pour justifier cette mesure: il faut se défendre contre l'immigration des indigents qui pourraient tomber à la charge de la colonie. Soit! Mais alors le but serait plus sûrement atteint en exigeant de chaque immigrant étranger la preuve qu'il possède un certain pécule, qu'on respecterait au lieu de l'entamer par le prélèvement d'une taxe.

Ne serait-il pas plus exact, Messieurs, d'attribuer à d'autres motifs cette entrave apportée à l'immigration, notamment à ce fait qu'une partie au moins de la population autochtone a l'esprit prévenu contre les étrangers. Qui plus est, pour nombre d'autochtones, les Antillais de la Martinique et de la Guadeloupe et les Européens de France sont des étrangers. « La Guyane aux Guyanais », telle est leur formule. L'un des vôtres, dans une notice sur la Guyane préparée pour l'exposition universelle de 1900, publication quasi-officielle et préfacée par le député de l'époque, ne disait-il pas, en parlant des immigrants: « Il faudrait éviter notamment de compromettre, dans un avenir plus ou moins rapproché, l'originalité de la population indigène. » Théories funestes et coupables,

si l'on considère que le dernier recensement de décembre 1906 fait ressortir la population des 15 communes de la Guyane, y compris le chef-lieu, à 24,000 habitants seulement, et que les registres de l'état-civil montrent que, presque partout dans la colonie, le nombre des décès est supérieur à celui des naissances : à Cayenne, il est exactement le double. Bien entendu, il n'est pas tenu compte, dans ces calculs, de la population pénale.

Nos rivaux, Messieurs, n'ont pas raisonné de la sorte et si les Guyanes anglaise et néerlandaise se développent, tandis que la Guyane française cherche encore sa voie, cette différence de situation ne tient pas à des causes compliquées ou difficiles à discerner. C'est l'immigration qui a rendu prospères les Guyanes étrangères, en les dotant d'une population agricole laborieuse, d'une vie intense et nombreuse.

Bien pénétré de la raison de notre infériorité, l'année dernière, je portais, devant le Conseil général assemblé, la question, capitale et urgente entre toutes, du peuplement de ce pays ; je lui demandais, en termes pressants, de tenter la reprise de l'immigration indoue. La proposition fut rejetée sommairement, au moyen d'arguments que vous me permettez de rappeler. Je les extrais du rapport de la commission des finances, approuvé par le Conseil :

« C'est une vérité économique, maintes fois proclamée,
« que les pays miniers ne peuvent être, en même temps,
« des pays agricoles. »

Et plus loin :

« Le travail de l'or n'est peut-être pas aussi moralisa-
« teur que l'agriculture, mais il nous suffit. »

Et plus loin encore :

« Nous savons que nos alluvions et nos mines ne sont
« pas éternelles. Si la source vient à tarir, dans un avenir
« plus ou moins éloigné, nous subirons une crise, iden-
« tique à celles dont souffrent périodiquement les pays
« agricoles, par suite d'inondations ou sous le coup de
« tout autre fléau. Nous ne pouvons prétendre échap-
« per à la loi commune. »

En sorte qu'il s'est trouvé un Conseil général pour déclarer que la Guyane n'était pas un pays agricole, que le travail peu moralisateur de l'or suffisait à la colonie, enfin qu'un pays minier, dont les gisements arrivaient à épuisement, pouvait être comparé à un pays de cultures où une récolte venait à manquer par accident, ce qui équivalait à dire qu'un capitaliste, ruiné par la perte totale de sa fortune, se trouve dans le même cas qu'un autre capitaliste qui aurait perdu seulement les revenus d'un semestre ou d'une année.

Ces objections, véritables hérésies, qu'on ne discute même pas, présentent du moins cet avantage qu'elles laissent la question entière, et cela me permet de la porter à nouveau devant vous, au lendemain d'une consultation du suffrage universel qui a renouvelé la moitié de votre Assemblée et en a modifié l'esprit.

Convaincu, comme je le disais jadis, que le travail est la richesse unique, que seul il peut donner une prospérité durable et de bon aloi, je vous demande de tenter de créer, vers la colonie, un large courant d'immigration de travailleurs Asiatiques, en assurant à ceux-ci des garanties et des avantages suffisants pour les fixer au sol, en faisant, en un mot, tous les sacrifices nécessaires.

Peupler le pays d'agriculteurs, telle est l'œuvre à accomplir. Ce serait l'épanouissement des richesses latentes de

la Guyane et la meilleure sauvegarde, en cas de crise, si survenaient des mauvais jours pour l'industrie minière de l'or.

*
* *

Messieurs, j'ai terminé. En examinant avec vous la situation budgétaire et la situation économique de la colonie, j'ai été amené à insister sur trois idées principales : la nécessité de revenir au travail de la terre, d'être plus accueillant pour les étrangers et de favoriser l'immigration, enfin de réaliser des économies considérables sur les dépenses de fonctionnarisme. Ces économies seraient naturellement affectées à l'exécution de travaux d'intérêt général, à des encouragements à l'agriculture et à l'immigration, à gager un emprunt de travaux.

Que mes conseils soient entendus, et je crois voir ceci : s'élaborer l'avenir d'une nouvelle Guyane, qui ne craindra plus de comparaison défavorable avec les plus prospères des colonies étrangères voisines.

Messieurs, je déclare ouverte votre session ordinaire de 1908.

Vive la France !

Vive la République !

Vive la Guyane !

ANNEXE.

*TABLEAU des productions d'or constatées en douane
depuis 1866.*

1866	288 ^k 224	1880	1,928 ^k 134	1894	4,921 ^k 820 (2)
1867	342 716	1881	1,977 764	1895	2,933 424
1868	297 358	1882	1,621 364	1896	3,056 349
1869	382 263	1883	1,894 234	1897	2,398 622
1870	312 732	1884	1,953 933	1898	2,321 521
1871	725 700	1885	1,654 933	1899	2,290 565
1872	758 435	1886	1,594 121	1900	2,170 079
1873	832 544	1887	1,785 021	1901	2,928 403
1874	1,432 475	1888	2,038 016 (4)	1902	4,245 701 (3)
1875	1,996 243	1889	1,397 418	1903	4,324 835
1876	1,858 400	1890	1,334 704	1904	3,682 747
1877	1,632 992	1891	1,519 892	1905	3,462 673
1878	1,754 454	1892	1,569 301	1906	3,583 355
1879	2,171 080	1893	1,702 008	1907	4,057 000
				1908	4,300 000 (probable.)

4) — Découverte de l'Awa.

2) — Découverte de Carsewène.

3) — Découverte de l'Inini.







